



MAIRIE DE NANTERRE
Service du Développement Culturel

Objet : Renouvellement de l'adhésion du conservatoire de la Ville de Nanterre à l'association Conservatoires de France - année 2022.

DEC 2022-147

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 07 OCT. 2022

Et après Publication le : 07 OCT. 2022

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu la délibération n° DEL2011-177 en date du 17 mai 2011 relative à l'adhésion du conservatoire de la Ville de Nanterre aux conservatoires de France,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler, pour l'année 2022, l'adhésion aux Conservatoires de France,

DECIDE

Article 1 : Renouvelle pour l'année 2022 l'adhésion du conservatoire de la Ville de Nanterre à l'association Conservatoires de France sis 5, Impasse Puits du Ré -34790 Grabels.

Article 2 : Le règlement de la cotisation pour l'année 2022 d'un montant de 175 Euros, sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice concerné.

Article 3 : Autorise Monsieur le Trésorier Principal à régler la cotisation de l'année 2022.

Nanterre, le 07 OCT. 2022



Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY